

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Le Groupe ENSUP est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage, soit 13%. Cette année encore participez au développement de nos écoles en nous versant directement votre taxe d'apprentissage.

Comment effectuer votre versement auprès du Groupe ENSUP ?

Le versement peut se faire par virement ou chèque. Nous vous remercions de nous retourner ce bordereau accompagné de votre versement.

Montant alloué à l'ENSUP : €

➤ **Virement bancaire :**

IBAN : FR76 1751 5006 0008 0017 4673 365
BIC : CEPAFRPP751
Domiciliation : CE ILE DE FRANCE

Merci de nous renvoyer ce bordereau complété à :
partenariat@ensup.eu

➤ **Chèque bancaire à l'ordre de « Organisme de gestion CGSAT ENSUP »**

ENSUP
1 bis avenue du 8 mai 1945
78 280 GUYANCOURT

Chèque N° :
Banque :

Vos informations

Entreprise

RAISON SOCIALE :
SIRET :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :

Contact Taxe d'apprentissage :

Madame Monsieur
NOM : PRENOM :
FONCTION :
TELEPHONE :
EMAIL :

Date :

Signature :

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons un reçu libératoire par email dans les meilleurs délais. Nous vous remercions de votre précieux soutien à l'ENSUP.